



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 juillet 2017  
19 heures 00

-----

RS/NGM

N° 002160

Aménagement urbain  
- Sollicitation de  
subventions dans le  
cadre du Contrat de  
Ruralité 2017.

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 11 juillet 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 5 juillet 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe)

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale),  
La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération nOCC-20 16-178 du 15 décembre 2016 de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon approuvant le projet de contrat de ruralité et ses annexes,

**Vu** la délibération n° 2098 du 31 janvier 2017 approuvant le contrat de ruralité,

Le contrat de ruralité s'articule autour de 6 axes prioritaires :

- L'accessibilité aux services et aux soins qui constituent une priorité incontournable,
- Le développement de l'attractivité: économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.
- La redynamisation des bourgs-centres, le renforcement des centralités et le soutien au commerce de proximité,
- Les mobilités,
- La transition écologique,
- La cohésion sociale.

Les contrats de ruralité obéissent à la même logique que les contrats de ville et doivent permettre de mettre en place un véritable projet de territoire fédérant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs et qu'ils permettront de coordonner et d'optimiser les différents outils financiers de l'Etat: le FNADT, la DETR (les actions conduites dans le cadre du contrat de ruralité seront prioritaires pour un financement par la DETR), le SIPL.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Contrat de ruralité pour 4 projets structurants pour notre territoire :

1. Rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton » Phase 1 -
2. Projet de rénovation thermique des bâtiments municipaux (école Bosco, Pépinière Bernard Chevalier, Maison de la Boucheyronne) –
3. Projet de réaménagement du jardin public de la ville (Apt) phase 1 Création d'une aire de jeux et installation de mobiliers –
4. Réhabilitation du plan d'eau de Riaille – Phase 1 réfection de 2 cours de tennis.

#### 1. Pour le stade Viton :

**Vu** la délibération n° 2145 du 23 mai 2017 validant la demande de financement auprès de la fédération française de Football amateur pour le projet de réhabilitation du stade Viton,

**Vu** la délibération n° 2066 du 22 novembre 2016 approuvant le projet de travaux et de mise aux normes de sécurité du stade « Viton »,

La ville d'Apt propose, dans le cadre du contrat de ruralité, de solliciter l'Etat à hauteur d'un financement de 14 999,87 € pour la phase 1 du projet rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton »

<b>clôtures PHASE 1 – 2017 STADE VITON</b>				
Dépenses	HT	Recettes	HT	%
		<b>Financeurs</b>		
		<b>Fond public</b>		
PHASE 1 : CLOTURE	51 486,00 €	Conseil Régional PACA/ FRAT (prorata de l'engagement pour les 2 phases)	15 400,00 €	29,91%
		Contrat de ruralité	14 997,87 €	29,13%
		FFF Amateur	5 000,00 €	9,71%
		contractualisation département	5 790,00 €	11,25%
		<b>Autres</b>		
		Ville d'Apt	10 298,13 €	20%
Total HT clôtures	<b>51 486,00 €</b>	Total HT clôtures	<b>51 486,00 €</b>	
TVA	10 297,20 €		10 297,20 €	
TOTAL TTC	61 783,20 €		61 783,20 €	

## 2. Pour la rénovation thermique des bâtiments municipaux :

La commune d'Apt participe depuis plusieurs années à une politique d'investissement pour augmenter ses performances énergétiques. Plus particulièrement, dans le cadre d'un partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon, elle s'est engagée à contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de transition énergétique pour la croissance verte :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et division par quatre des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050,
- Réduction de notre consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012,
- Part des énergies renouvelables de 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et de 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Dans ce cadre elle a décidé de :

- Réaliser le changement des éclairages publics par des lampes LEDS et des horloges,
- Changer de nombreux éclairages de bâtiment public par des éclairages économiques,
- Changer certaines chaudières obsolètes par des systèmes de chauffage propre et économique,
- Réduire la facture énergétique en changeant les menuiseries des bâtiments municipaux dans les normes énergétiques.

En 2017 (phase 1) dans le cadre de la politique d'investissement énergétique, il a été prévu de changer les menuiseries des bâtiments municipaux suivant :

- l'école Henri Bosco
- La pépinière Bernard Chevalier,
- La maison de la Boucheyronne (centre d'accueil municipal de loisirs avec hébergement)

En 2018 (phase 2), il est prévu de terminer de changer les menuiseries de l'école Bosco et de celle de l'école Giono.

Ce projet consiste à remplacer les huisseries de ces bâtiments qui sont énergivores et vétustes par :

- Pour les écoles par des fenêtres doubles vitrages à ruptures de pont thermique 44,2/12/44,2 ITR argon et ses rideaux occultant et par le remplacement des portes à double vitrage à rupture de pont thermique 44,2/12/44,2 ITR argon et ses rideaux occultant.
- Pour la Pépinière Bernard Chevalier : Remplacement des menuiseries simples vitrages par des menuiseries à ruptures de pont thermique double vitrage 4+16+4 ITR + argon
- Pour la maison de la Boucheyronne : Remplacement de deux menuiseries en aluminium simples vitrages par des doubles vitrages 4/12/4 ITR argon, équipées de volets roulants.

**La ville d'Apt propose, dans le cadre du contrat de ruralité, de solliciter l'Etat à hauteur d'un financement de 29 999,54 € sur un coût total de 86 314 € HT.**

dépenses		recettes		
Bâtiments	HT	Financeurs	HT	%
PHASE 1 - 201		Contrat de ruralité	29 999,54 €	34,76%
Ecole Bosco (partie 1)	26 010,00 €			
Pépinière Bernard Chevalier	9 220,00 €	autofinancement	56 314,46 €	65,24%
Boucheyronne (accueil de loisirs)	3 320,00 €			
<b>TOTAL PHASE 1</b>	<b>38 550,00 €</b>			
PHASE 2 - 2018				
Ecole Bosco et Giono (partie 2)	47 764,00 €			
<b>TOTAL PHASE 2</b>	<b>47 764,00 €</b>			
TOTAL HT	86 314,00 €	TOTAL HT	86 314,00 €	
TVA	17 262,80 €	TVA	17 262,80 €	
TOTAL TTC	103 576,80 €	TOTAL TTC	103 576,80 €	

### **3. Pour le réaménagement du jardin public de la ville d'Apt (phase 1) : Création d'une aire de jeux et installation de mobiliers :**

Le jardin public constitue l'espace vert majeur de la commune d'Apt. Ce parc arboré d'un hectare situé en plein cœur de ville est caractérisé par de nombreux arbres centenaires et trois grands bassins reliés entre eux par de discrets canaux. Le promeneur chemine sur de longues allées sinueuses et profite d'une atmosphère calme et ombragée.

Néanmoins, durant ces deux dernières décennies, la fréquentation du lieu s'est détériorée, aidée en cela par une végétation cloisonnant de nombreux espaces abrités du regard. Le jardin public a tant bien que mal tenu sa fonction de « poumon vert » en journée grâce notamment à la présence proche du lycée parc est devenu un espace vert souffrant d'un trop faible entretien.

C'est pourquoi il a été prévu de rénover le jardin public en 2 phases distinctes lui permettant de redevenir un lieu véritablement convivial.

Il est prévu, dans le cadre de la phase 1, de réaliser une aire de jeux qui prend sens tant de sa proximité avec les écoles et le centre de loisirs du centre-ville que de l'implantation de la nouvelle crèche intercommunale. Il est également prévu lors de cette phase 1 le remplacement d'une partie du mobilier urbain obsolète.

La phase 2, prévu sur l'exercice 2018, comprend le remplacement du reste du mobilier, la réfection des sanitaires, la végétalisation du site et de ses bassins, la mise en place d'un parcours et d'outils pédagogiques et la mise en conformité d'un coffret électrique afin de pouvoir réaliser des manifestations culturelles dans de bonnes conditions.

**La ville d'Apt propose, dans le cadre du contrat de ruralité, de solliciter l'Etat à hauteur d'un financement de 34 997,60 € sur un coût total de la phase 1 de 82 000 € HT.**

<b>PHASE 1 - 2017 - Création d'une aire de jeux et mobiliers au jardin public</b>				
DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
aire de jeux	71 300,00 €	Contrat ruralité	34 997,60 €	42,68%
mobilier 1	10 700,00 €	réserve parlementaire	7 500,00 €	9,15%
		FRAT- REGION (phase1)	23 100,00 €	28,17%
		autofinancement	16 402,40 €	20,00%
TOTAL HT	82 000,00 €	TOTAL HT	82 000,00 €	
TVA	16 400,00 €	TVA	16 400,00 €	
TOTAL TTC	98 400,00 €	TOTAL TTC	98 400,00 €	

#### **4. Pour la réhabilitation du plan d'eau de Riaille – Phase 1 réfection de 2 cours de tennis :**

La ville d'Apt souhaite, dans le cadre du réaménagement du plan d'eau y réhabiliter les cours de tennis.

Ce projet fait suite à plusieurs constats :

- Terrains en très mauvais états et ne répondant plus aux normes en vigueur.
- Equipements vétustes
- Développement de l'activité Tennis qui ne peut s'accroître actuellement alors qu'un potentiel existe.

Ce projet a pour objectif d'offrir à la population du Pays d'Apt une structure de qualité autour du Tennis.

Il est prévu de réaliser la phase 1 pour l'exercice 2017 : réhabilitation des deux terrains existants du plan d'eau (résine synthétique).

En 2018, si les recettes sont suffisantes, la ville envisage de créer 2 nouveaux terrains en gazon synthétique (phase 2).

Cet équipement permettra de développer la pratique du tennis auprès de la population mais également de développer des actions de sensibilisation.

Enfin cet équipement, situé au plan d'eau intercommunal du pays d'Apt, profitera au dynamisme de l'offre de loisirs du territoire.

**Vu** la délibération n° 2037 du 12 juillet 2016, sollicitant une aide auprès du Conseil Régional PACA à hauteur de 50 000 € dans le cadre du dispositif CRET,

**Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 30 000,79 € dans le cadre du contrat de ruralité pour le financement de la phase 1 du réaménagement du plan d'eau – Réhabilitation des 2 terrains.**

<b>PROJET PLAN D'EAU DE LA RIAILLE – Réfection de 2 terrains de tennis PHASE 1 - 2017</b>				
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
PHASE 1 - 2017				
réfection 2 terrains béton poreux	88 786,00 €	REGION CRET (prorata de financement accordé par la région sur les 2 phases)	28 285,00 €	31,86%
		CONTRAT RURALITE Phase 1	30 000,79 €	33,79%
		Contractualisation Département	12 743 €	14,35%
		autofinancement	17 757,21 €	20%
TOTAL HT phase 1	88 786,00 €	TOTAL HT phase 1	88 786,00 €	
TVA	17 757,20 €	TVA	17 757,20 €	
TOTAL TTC phase 1	106 543,20 €	TOTAL TTC phase 1	106 543,20 €	

## **LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ**

**Sollicite** une subvention à hauteur de 14 997, 87 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « Rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton » Phase 1 »,

**Sollicite** une subvention à hauteur de 29 999,54 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « rénovation thermique des bâtiments municipaux en 2 phases (école Bosco, école Giono, Pépinière Bernard Chevalier, Maison de la Boucheyronne) »,

**Sollicite** une subvention à hauteur de 34 997,60 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « réaménagement du jardin public de la ville (Apt) phase 1 Création d'une aire de jeux et installation de mobiliers »,

**Sollicite** une subvention à hauteur de 30 000,79 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « réhabilitation du plan d'eau de Riaille – Phase 1 réfection de 2 cours de tennis »,

**Approuve** les plans de financements des 4 projets présentés ci-dessus,

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

**Autorise** Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**